

Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

Publics visés :

Entreprises privées et publiques : Volontaires des structures pour être Sauveteur Secouriste du Travail : Employeurs, salariés, agents, managers, élus...

Demandeurs d'emploi

Objectifs :

- Acquérir les connaissances nécessaires en matière prévention des risques professionnels.
- Etre capable de se positionner en tant qu'acteur de prévention dans l'entreprise.
- Etre capable d'intervenir efficacement suite à un accident en milieu du travail (ou même hors de l'entreprise) et organiser au mieux le secours de la victime.

Contenu :

- Le rôle d'acteur du SST dans la politique et la culture de prévention de l'entreprise.
- Les attendus du SST en matière de connaissances des situations à risque dans l'entreprise et sa capacité à proposer des pistes d'actions de prévention. (Plan d'actions de prévention du SST)
- La réglementation en matière de responsabilité en cas d'intervention d'un SST.
- Plan d'intervention du SST (Protection adaptée, examen de la victime, alerte suffisante, secours avec les gestes et les décisions adéquates)

Moyens prévus :

- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique
- Formateur Habilité Inrs - Formateur expérimenté (formation et terrain) en 1^{er} secours et en prévention des risques professionnels. Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et mises en situation.

Durée : Formation Initiale : 2 jours par un formateur certifié Inrs
Recyclage (MAC) : 1 jour par un formateur certifié Inrs

Suivi : Émargement collectif et individuel

Évaluation des acquis :

- Mise en situation

A l'issue du stage, les stagiaires ayant satisfaits aux exigences des épreuves certificatives recevront un certificat de « SST »

Dates : Choisir dans la programmation établie par AFS Prévention ou à définir.

Lieu : Formation Intra : l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

Formation Inter : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.